

# La vie au village

## Ecole Primaire

La B.C.D. (Bibliothèque Centre de Documentation) de l'école primaire réouvre ses portes. Elle est à nouveau accessible aux élèves du secondaires (collèges et lycées) chaque samedi matin de 8H30 à 11H30. Cette activité sera placée sous la surveillance d'un parent d'élève.

## Petites annonces

- A vendre Mobil Home 12m x 3.70m visible 46, Chemin de Bertrand Marin. Prix 100 000 F.  
☎ : 04.94.72.26.01
- A toute vapeur ! Repassage de tout votre linge à mon domicile: Prix au Kg.  
☎ : 04.94.72.22.64
- A vendre Poêle à mazout. Peu servi. 1 500 F.  
☎ : 04.94.72.21.51

**PLUTO CHIC** TOILETTAGE



• VENTE D'ACCESSOIRES

☎ 04 94 86 61 91

## Défilé d'Halloween

Le défilé aura lieu le 31 octobre 2001. Le départ sera donné au parc face à l'école maternelle à 15 H. Afin d'éviter les débordements de l'année dernière, la présence de parents sera nécessaire pour assurer l'encadrement.

Des badges de reconnaissance seront distribués aux accompagnateurs.

Comme pour chaque manifestation nous comptons sur votre générosité (gâteaux, crêpes, bonbons, boissons, ...) qui pourront être déposés à partir de 14 H 30 à la salle polyvalente ou un goûter dansant aura lieu à 15 H 30.

Merci

APESA

## La Prouvenço dòu tems passa

La foire artisanale  
« LA PROUVENCO DOU TEMS PASSA »

organisée par notre ami Raphaël CASTALDO se tiendra à la  
salle polyvalente  
les SAMEDI 17 et DIMANCHE 18 NOVEMBRE

Tél. 04.94.72.23.76

## Le calendrier du mois

- **Mercredi 31 Octobre :**  
Défilé d'Halloween départ du jardin d'enfants à 15 H
- **Mercredi 7 Novembre :**  
Assemblée Générale de la Chorale Chant et Amitié
- **Samedi 10 Novembre :**  
Cinéma 20 H 30 Salle Polyvalente
- **Dimanche 11 Novembre :**  
Commémoration départ devant la mairie à 10 H 15  
Brocante Place de la gare
- **Samedi 17 Novembre et Dimanche 18 Novembre :**  
Foire artisanale Salle Polyvalente
- **Samedi 24 Novembre :**  
Cinéma 20 H 30 Salle Polyvalente
- **Dimanche 25 Novembre :**  
Concert de la Chorale Chant et Amitié 16 H Salle Polyvalente
- **Samedi 1<sup>er</sup> Décembre :**  
Loto du Comité des Fêtes

## Pour mémoire :

Les 7, 8 et 9 décembre  
Téléthon.

## Le carnet de Ste-Anastasie

### Naissance

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Hugo COLL, né le 15 septembre dernier. Nous présentons à ses parents toutes nos félicitations.

### Décès

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Madame Marguerite SARACINI veuve SEVIN survenu le 20 octobre dernier. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

# Sainte-Anastasie



## Bulletin Municipal

OCTOBRE  
2001

n°138

## Le mot du maire

Il y a certaines têtes qu'il suffit de voir une seule fois pour être certain de les oublier à tout jamais, pour d'autres, il faut attendre la deuxième.

Inutile de vous dire que du microcosme politique alentour, tous bords confondus, je ne me souviens pas de chaque tête ; cela me permet de mieux reconnaître et de mieux me souvenir de ceux qui, souvent, depuis des années, servent avec amitié, équité et droiture les intérêts bien compris de notre commune. En ce domaine, Ste-Anastasie n'a jamais revendiqué de passe-droits exorbitants, ce qui en général est bien compris et nous vaut le plus souvent d'obtenir satisfaction dès lors que nos demandes sont justifiées et rentrent bien dans le cadre légal de la politique départementale d'aide aux communes. Aussi, bien qu'il ne soit pas question ici d'attribuer de bonnes ou de mauvaises notes à chacun de nos partenaires, force est bien de constater que la balance pèse toujours dans le même sens.

Mais après tout, n'était-il pas un temps où en Provence nos anciens conjuraient le mauvais sort en affirmant avec philosophie que des trois maux qui accablaient notre région, à savoir du Mistral qui attisait les incendies, de la Durance qui noyait le bas pays et du fameux Parlement d'Aix, le dernier n'était pas, déjà, loin s'en faut, le moins calamiteux.

Jean-Pierre MORIN

**ASSISTANTE SOCIALE**

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

**ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE**

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 9 et 24 OCTOBRE en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

**ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR**

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 8 NOVEMBRE 2001 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

**A.D.A.F.M.I.**

Association d'Aide à Domicile  
Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).

Tél : 04.94.69.44.86

**PHARMACIES DE GARDE**

Numéro du standard d'appel d'urgence :  
Standard : 04.94.07.08.08

**RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES**

Prochains ramassages des « monstres » :  
♦ Le 26 NOVEMBRE 2001  
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

**CAMIONS VENTE**

Dates prévues pour le prochain passage de camion vente au parking des Ferrages :  
**MERCREDI 31 OCTOBRE 2001**

- Outillage de St Etienne de 14 H à 15 H 30  
**MARDI 06 NOVEMBRE 2001**
- L'Outilleur du Sud Est de 9 H à 12 H 30

**BIBLIOBUS**

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia, Parking des Ferrages le :

**MARDI 27 NOVEMBRE 2001**  
de 14 H 00 à 15 H.

**POLICE MUNICIPALE**

**NOUVEAU NUMERO** de la Police Municipale :  
**06.08.80.45.82**

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

**DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE**

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H  
Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

**INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT NOUVEAU**

numéro d'appel : 04.94.37.30.50.  
puis numéro donné par le répondeur

**SERVICE DE GARDE DES MEDECINS**

Le 01 Nov. .. Dr SALAUN..... 04.98.05.21.27  
Le 04 Nov. .. Dr PONSON ..... 04.94.28.32.89  
Le 11 Nov. .. Dr ASPE ..... 04.94.48.85.20  
Le 18 Nov. .. Dr AZUELOS .... 04.94.78.32.67  
Le 25 Nov. .. Dr LE MADEC.... 04.94.59.69.52

**FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE**

« IDENTITE CANINE » à Garéoult  
☎ : 04.94.04.89.33

**MAIRIE**

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

**Numéros utiles :**

-Accueil : 04.94.69.64.40  
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42  
-M. Cuénot 1<sup>er</sup> Adjoint (urbanisme) :  
04.94.69.64.45  
-Mme Laurent 2<sup>ème</sup> Adjoint (Action sociale) :  
04.94.69.64.47  
-Service cantine : **Nouveau numéro**  
**04.94.69.64.10**

**Judo club Ste-Anastasia**

Bon début de saison : samedi 20 octobre s'est déroulé un tournoi cadets/cadettes, niveau Côte d'Azur où Daouia OULMI s'est classée 5<sup>ème</sup>. Une grosse année en perspective avec 7 judokas, formés à Ste-Anastasia depuis 5 ans, qui se préparent en vue du passage de leur ceinture noire. Pour les cours de taïso, un retour en fanfare avec une trentaine de femmes déjà inscrites. Pour tous renseignements contacter le professeur M. FIGARI au 06.77.08.63.78

**L'Association Bouliste communique**

L'Assemblée Générale de notre association se tiendra le :

**SAMEDI 10 NOVEMBRE 2001**  
à 18 heures au Bar des Amis

**Ordre du jour**

- ♦ Compte rendu moral et financier de la saison 2001.
- ♦ Renouvellement des Membres du Bureau et élection du nouveau Bureau.
- ♦ Partenariat avec le Bar des Amis
- ♦ Subventions (Municipale et Départementale)
- ♦ Concours Fédéraux.
- ♦ Questions diverses.

Il est important de préciser que le bureau actuel (5 membres actifs) ne pourra continuer à assurer ses fonctions pour la saison 2002. Nous espérons que notre appel sera entendu et que vous viendrez nombreux renforcer l'équipe actuelle.

**Secours Populaire**

La collecte « alimentaire » organisée par notre comité du 1<sup>er</sup> au 6 octobre a été réussie ; 190 Kg de vivres et 700 F. nous ont été remis. Merci à toutes les personnes qui pensent aux autres.

La « Castagnade » du 14 octobre, comme toutes les années a été un succès, environ 60 personnes y ont participé. Nous avons noté la présence de nombreux élus dont notre Maire, des responsables associatifs et leur épouse, le secrétaire fédéral du secours accompagné de sa famille.

Après dégustation des châtaignes grillées et des pâtisseries offertes par nos sympathiques boulangers, les danseurs se sont défoulés avec la musique de notre ami Jo PIERRINI. Au cours d'une brève allocution Jo FADDA a remercié les participants, fait applaudir les bénévoles qui se dépensent toute l'année, ainsi que Daniel et Monique ANNE pour les gâteaux.

Comme nous l'avions annoncé les fonds recueillis pour venir en aide aux sinistrés de Toulouse, soit 3000 F, ont été remis au secrétaire départemental M. Jo SEGHI, qui les fera parvenir au S.P.F. de Toulouse. Merci à tous nos généreux donateurs

Pour l'équipe Jo FADDA

PS : A dater du samedi 3 novembre et ensuite tous les 1<sup>er</sup> samedis de chaque mois, la permanence du secours populaire sera ouverte de 10 H à 17H30 sans interruption.

**Club des Cigales****Plusieurs dates à retenir :**

**-Samedi 17 et dimanche 18 novembre** (salle polyvalente) :

La foire artisanale « La Provence du temps passé » nous donnera l'occasion d'exposer et de proposer à la vente les œuvres réalisées, depuis la reprise, dans chacun de nos ateliers.

A ce propos, il nous semble utile de rappeler que chaque jour de la semaine offre à chacune et à chacun la possibilité de s'exprimer, par le biais artistique, selon sa sensibilité :

- le lundi, 14 H, peinture sur soie, sur tissu, auxquelles nous avons ajouté, depuis peu, l'initiation à la peinture sur verre.
  - le mardi, 14 H, apprentissage, d'après patrons, de la coupe et de la couture.
  - le mercredi, 14 H 30, travaux d'aiguilles.
  - le jeudi, 14 H, émaux sur cuivre (bijoux, objets de décoration, etc) et 16 H 30 bibliothèque et permanence du club.
  - le vendredi, 14 H 30 cours de peinture dispensés par un peintre.
- Egalement, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois, à 14 H 30, mais à la salle polyvalente, les jeux de société.

Faites votre choix et venez nous rejoindre, vous trouverez un accueil des plus chaleureux !

**-Dimanche 2 décembre**, repas dansant à la salle polyvalente.

**-Samedi 8 et dimanche 9 décembre**, participation des « Cigales » au Téléthon.

Ces deux dernières dates feront l'objet d'affichage et d'un courrier détaillé.

La Présidente.

**Randonnée****Il était une fois...**

Ce n'est pas un chien mais bien un gentil petit chat qui s'est dit un jour « tiens je vois suivre ce groupe de randonneurs ».

Alors ce petit minou courageux a réussi à parcourir 21 km dans la forêt, tout heureux, il a déjeuné avec nous, fait une petite sieste puis, bien que fatigué, il est reparti sur le chemin du retour.

Bien sûr, il ne racontera pas à ses maîtres qu'il a dû finir les derniers kilomètres exténué dans les bras de quelques randonneurs. Mais finalement il a retrouvé ses maîtres qui peut être étaient déjà inquiet de son absence...

Une randonneuse

## Tout ce que vous faites compte pour la planète (suite)

Quelques gestes simples pour participer à la préservation de l'environnement et du cadre de vie

### L'AIR

« Il n'y a plus de saison ! » entend-on un peu partout.

Ce n'est hélas ! pas tout à fait faux : la pollution des villes et des campagnes entraîne un réchauffement de la planète, qui a de multiples conséquences sur notre vie quotidienne. A méditer avant de prendre son véhicule...

### Gardez la forme

A pied, ou à vélo, en évitant de prendre votre voiture pour un petit trajet. Un déplacement automobile sur quatre est inférieur à un kilomètre, et le premier kilomètre pollue quatre fois plus que les autres.

### Arrêtez de fumer

Pas très agréable, la voiture qui cale à chaque stop et dégage une fumée noire quand elle recule ! Une voiture bien réglée, c'est 20 % de pollution en moins et 10 % de carburant économisé.

# La vie associative

## Volley ball

Au gymnase tous les mardis de 18 H à 19 H 30

La section Volley-ball de Ste-Anastasie renouvelle l'initiation à ce sport pour l'année « 2001-2002 ». L'an dernier une quinzaine d'enfant de 9 à 13 ans y a participé. Cette année nous souhaiterions que plus d'enfants dans cette tranche d'âge y participent. Parents faites découvrir cette discipline sportive à vos enfants, il vous en coûtera 50 francs pour l'année. Un sport où le dépassement de soi est mis au service du groupe. Où l'adresse et la réflexion ainsi que d'autres qualités indispensables à l'épanouissement de l'enfant sont mis en éveil.

Vous voulez des renseignements ? Venez à l'entraînement les mardis de 18 H à 19 H 30 ou téléphoner au 04.94.72.25.20.

Vous souhaitez des informations sur le volley adultes ? même numéro.

A.W.

## Société de chasse

La Société de chasse de Ste-Anastasie informe que la fête de la St-Hubert aura lieu le samedi 3 NOVEMBRE 01 Rocbaron à partir de 9 H.

## Une cheminée n'est pas un incinérateur

Un bon feu de cheminée », ça réchauffe la maison et ses habitants. Mais attention à ce qu'on y met ! La combustion des déchets domestiques, surtout s'ils contiennent du plastique et des teintures, dégage des polluants toxiques et dangereux pour la santé.

## Qui veut voyager loin ménage sa monture

En appuyant sur le champignon, non seulement vous mettez des vies en danger, mais vous augmentez considérablement la consommation de votre véhicule. Une augmentation de vitesse de 10 km/h peut entraîner jusqu'à 10 % de consommation supplémentaire.

Pas d'à-coups, moins de coûts

Les accélérations et décélérations intempestives maltraitent le véhicule et induisent une surconsommation de carburant pouvant aller jusqu'à 50 %. Ca fait mal au porte-monnaie, et aucun bien aux poumons.

## Reprise du Club d'Echecs

Le Club d'Echecs de Ste-Anastasie a repris ses activités depuis le mois de septembre à l'ancienne Mairie. Une demi-douzaine d'enfants ont déjà répondu présents à l'appel, débutants ou joueurs confirmés, pour suivre avec intérêt les conseils d'Yves Marquer, et les mettre en pratique au cours de parties très disputées tous les samedis à partir de 16 heures. Les adultes intéressés également par ce loisir peuvent se manifester auprès des responsables du club pour convenir éventuellement d'un horaire adapté à leur emploi du temps.

En attendant, la relève est assurée !!!

Renseignements au 04.98.05.23.86

La Trésorière – Isabelle CHARROY

## Chant et Amitié

En hommage à Sainte-Cécile, patronne des musiciens, et dans l'espoir de vous être agréable, la chorale se prépare pour vous interpréter quelques morceaux de son répertoire, enrichi de quelques mélodies venues d'ailleurs...

Sous la direction de M. Véga, l'orchestre « Jeune Provence » du pays Brignolais participera à cette rencontre musicale, **le DIMANCHE 25 NOVEMBRE, à 16 H, à la salle polyvalente.** Une Choriste

# Chronique municipale

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2001

Etaient Présents : MMES BOCQUET, BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM. ALLAVENA, CORBIER, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JURAVER, LALANDEC, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER, TOSELLO.  
Absent Excusé : M. ANZERAY donne procuration à M. MORIN  
Sous la présidence de Monsieur MORIN, Maire.

### PASSAGE A L'EURO

Dans le cadre du passage à l'Euro monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de préparer le passage à l'Euro le 01/01/2002.

Pour ce faire, il propose au Conseil Municipal le tableau de conversion suivant qui rentrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Ce tableau ne préjuge pas d'éventuelles modifications aux tarifs qui pourraient intervenir dans le cadre du budget 2002.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs convertis comme suit :

### REGIES DE RECETTE :

#### GARDERIE/PHOTOCOPIES/TRANSPORTS SCOLAIRES

-Photocopies

A4 ..... 0.30 €.

A3 ..... 0.61 €

Fax ..... 0.30 €

Transports scolaires : Forfait 10 mois 83.85 €.

Garderie scolaire : La prise en charge... 0.76 €

#### LOCATION SALLE – EDF FETE LOCALE

- Repas ou lunch ..... 30.50 €

- Repas dansant ..... 45.73 €

- Caution ..... 152.45 €

- E.D.F. Fête ..... 45.73 €

#### CHAUFFAGE SALLE POLYVALENTE –

#### FRAIS DE FOURRIERE POUR ANIMAUX

#### ERRANTS

- Chauffage jetons vendus par 4..... 15.24 €

- Frais de fourrière pour animaux errants :

- Journée ..... 9.15 €

- Mairie avant récupération fourrière ... 15.24 €

- Mairie après récupération fourrière ... 45.73 €

- Vétérinaire ..... 22.87 €

- Recherche tatouage ..... 7.62 €

- Euthanasie ..... 22.87 €

- Crémation ..... 22.87 €

### DROITS DE PLACE

L'emplacement : ..... 1.91 €

### CONCESSIONS CIMETIERE

Concession perpétuelle : ..... 777.49 €

### PRIX DES REPAS DU RESTAURANT

SCOLAIRE le repas 2.41 €.

### REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

- Par foyer 129.58 € ; pour le terrain de camping 2 591.63 €

### PRIX DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

-le m3 d'eau ..... 0.17 €

-le m3 pour l'assainissement ..... 0.55 €

-prime fixe eau ..... 7.62 €

-prime fixe assainissement ..... 0.76 €

### PARTICIPATION ASSAINISSEMENT

Participation au raccordement au réseau d'assainissement collectif : 2 286.74 €

## BUDGET COMMUNAL : MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

### FONCTIONNEMENT

- Cpte 6188 Autres frais divers (régie des chiens errants) + 4 000 F
- Cpte 6231 Annonces/insertions + 8 000 F
- Cpte 6261 Frais d'affranchissement + 4500 F
- Cpte 673 Titres annulés + 700 F

Ces sommes sont prélevées sur des excédents de comptes budgétés.

### INVESTISSEMENT

- Opération 12 : Extension Cimetière+ 3 000 F prélevés sur l'excédent de l'opération 22 : Arrosage automatique terrain de football

- Opération 3 : Acquisition de matériels de voirie + 3 000 F

- Op. 15 : Environnement naturel +12 000 F prélevés sur l'excédent de l'opération 17 : Divers travaux communaux

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

## DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- Compte 1645 Emprunt Crédit Agricole + 47680F
- Compte 661 Intérêts d'Emprunt + 4 900F.

Sommes prélevées sur des excédents de comptes budgétés.

Adopté à l'unanimité.

## CREATION D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contenu de la Loi portant organisation de l'aménagement du territoire qui voit ainsi s'organiser la mise en place d'établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre.

Le texte de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale constitue une nouvelle phase dans le développement de l'intercommunalité de projet.

La communauté de Communes les E.P.C.I. regroupent plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun d'aménagement du territoire et de développement économique.

La création de l'E.P.C.I. provoque le dessaisissement des communes pour les compétences transférées dont deux sont obligatoires et une autre, au moins, optionnelle.

### Les compétences obligatoires sont :

L'aménagement du territoire : son but est de conforter les synergies territoriales (zones d'activités, organisation touristique,...) d'où l'intérêt d'avoir une bonne connaissance du territoire intercommunal.

Le développement économique qui permettra :

Des actions matérielles (travaux agricoles, forestiers, constructions de bâtiments,...)

Des actions immatérielles (formations, location de bâtiments, accueil et services entreprises, promotion du territoire, etc...)

Les compétences optionnelles : parmi celles-ci on peut concevoir :

Politique du logement et du cadre de vie,  
Protection et mise en valeur de l'environnement,  
Voirie et transport,  
Actions éducatives, scolaires et culturelles, etc...

Monsieur le Maire explique également l'organisation et le fonctionnement de la communauté de communes, la détermination des ressources et les régimes fiscaux applicables aux E.P.C.I.

Enfin, il rappelle tous les éléments étudiés au cours des précédentes réunions du conseil municipal et notamment le mode de création d'une communauté de communes. La procédure de création dite « ex nihilo », peut-être entreprise :

- Soit par le conseil municipal,
- Soit par le préfet du département.

Dans le cadre du syndicat mixte du centre ouest varois cette création a d'abord été évoquée. Les différentes possibilités d'association ont été envisagées ainsi que le mode de fonctionnement et le calcul des ressources de l'E.P.C.I. à venir.

Par ailleurs, les communes de : SAINTE-ANASTASIE, ROCBARON, FORCALQUEIRET, MEOUNES, GAREOULT, LA ROQUEBRUSSANNE, NEOULES, MAZAUGUES, se réunissent régulièrement depuis plusieurs années et fonctionnent ensemble à travers

de nombreux syndicats, dans des domaines divers tel que :

- Assainissement / Eau,
- Pluvial,
- Electrification,
- Ordures ménagères,
- Chemins et cours d'eau,
- Collège, transports scolaires,
- Délinquance,
- Ainsi que l'organisation et la synchronisation de diverses manifestations touristique, sportive ou culturelle. Ces divers choix sont la preuve d'une motivation certaine des coopérations.

Attendu que l'article 35 de la loi (article L 5211-5 du C.G.C.T.) dispose que le périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale peut-être fixé par arrêté du représentant de l'Etat dans un délai de deux mois à compter de la transmission de la première délibération d'une commune demandant la création de cet établissement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A l'unanimité,

DEMANDE à Monsieur le Préfet du Var d'engager la procédure tendant à la création d'une communauté de communes regroupant les communes du bassin de vie de Garéoult tel qu'il est précisé dans le Pays Brignolais, et à ce titre d'en arrêter en premier lieu le périmètre.

DECIDE de porter à la connaissance des communes du canton de La Roquebrussanne.

**Le Maire,  
Le Conseil Municipal,**

ont l'honneur de vous inviter  
à la Commémoration  
Officielle  
**du 11 NOVEMBRE 1918.**

**10H15 : Départ du cortège (devant la Mairie).**

**10H30 : Cérémonie devant le Monument aux Morts (cimetière) avec la participation de la Chorale « Chant et Amitié »**

**10H45 : Apéritif au Bar des Amis**

## Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé.

### ♦ Bétonnage des chemins

230 mètres, chemin des Vignarets (8 toupies)  
260 mètres, chemin du Saragan (10 toupies)  
50 mètres, chemin du Jas (3 toupies)



## L'Euro et les Seniors

€ Une première réunion d'information sur l'euro, animée par Mme AVELINE, Euro-formateur, s'est tenue le mardi 16 octobre 2001.



Les personnes désireuses de participer à une prochaine réunion sont priées de se faire connaître à la mairie.

## De la fiscalité locale...

Il était une époque où parler d'argent, de sexe, de politique ou de religion était systématiquement perçu comme un évident manque d'éducation.

Aujourd'hui, l'indifférence générale efface largement ces interdits sociaux, sauf peut-être, pour l'argent dès lors qu'il s'agit du sien.

Tout cela pour nous amener aux impôts locaux et aux comparaisons hasardeuses - même si elles ne nous sont pas défavorables - commises régulièrement par la presse locale.

En effet, admettons que comparer les taux d'imposition de chaque commune sans le faire également pour les bases et leur valeur locative, n'a pas plus de sens que de multiplier des choux par des lapins.

Au-delà de cette injure au système métrique, cela l'est aussi pour chacun de ceux qui font preuve du moindre bon sens.

Nous voudrions donc simplement rappeler à ceux qui sont tentés par le calcul que 10 % de taux peut très bien représenter un impôt de 100 F dans le Larzac, 10 000 F dans le XVIème Arrondissement ou sur la promenade des Anglais.

Quant à nous -et c'est encore le cas depuis 13 ans- les taux n'ont pas changé ce qui naturellement n'est pas toujours le cas des bases c'est à dire du foncier bâti éventuellement agrandi, aménagé ou amélioré. Enfin souvenons-nous que pour le fisc, un bien foncier n'est pas un immeuble mais bien un capital.



## Inscriptions sur la liste électorale

Les personnes désireuses de s'inscrire dans la commune pourront procéder à cette opération jusqu'au 31 décembre 2001.

Se présenter en mairie muni d'un justificatif de domicile ou de propriété et de sa carte nationale d'identité.

### Restent à réaliser :

-une courte section particulièrement impraticable chemin des Poulégades ; des travaux de terrassement sont préalablement nécessaires.

-des compléments possibles chemins des Vignarets et du Saragan.

### ♦ Travaux dans les écoles

Notamment installation d'une « passerelle » (jeu d'enfants) dans la cour de l'école maternelle.

### ♦ Bâtiment des « Cigales »

mise en place des barrières à titre de sécurité.

### ♦ Tonte et débroussaillage divers.

### ♦ Rue Notre Dame

aménagement d'un espace protégé devant la Poste (potelets et chaînes).

### ♦ Rebouchage de nids de poules.

Prochainement seront entrepris les travaux de goudronnage commandés au Syndicat des chemins.

Ils concerneront la rue Garnier, le parking des écoles, le parking de la salle polyvalente y compris la partie située à l'arrière, côté terrain de foot-ball et de tennis et une piste cyclable dans la cour de l'école maternelle.

## Récapitulation des dispositions d'application immédiate de la loi solidarité et renouvellement urbains (Loi S.R.U.)

### LE CERTIFICAT D'URBANISME (C.U.)

Trois types de C.U.

-Neutre ou d'information quand le demandeur ne précise pas le projet envisagé : dispositions d'urbanisme, taxes et participations d'urbanisme applicables.

Quand le demandeur précise la nature et la destination d'un projet (maison...) ainsi que le superficie du terrain et la surface hors œuvre nette du projet.

Le C.U. sera positif ou négatif

selon que seront respectés ou pas les dispositions du règlement du POS et les règles générales de l'urbanisme.

Pièces jointes par la mairie à tout C.U. :

-règlement de la zone où se déroulera le projet envisagé ;  
-régime des taxes et participations d'urbanisme.

Prorogation d'un C.U.

Elle se fait par période d'une année.

-La demande

-doit être déposée deux mois avant l'expiration du délai de validité ;

-formulée en double exemplaire accompagnée du C.U. à proroger ;

-est accordée sous réserve que les participations d'urbanisme, les servitudes administratives et le montant des taxes applicables n'ont pas évolué.

### LA DIVISION D'UN TERRAIN

Plus de demande de C.U.

Elle se fait :

-à l'initiative de l'intéressé ;

-par lettre d'information adressée à la mairie accompagnée du plan de division (art. 17 du décret 2001-62 du 27 mars 2001 de la loi S.R.U.).

L'omission de cette information entraîne l'irrecevabilité d'une demande de C.U..

### LIMITATION DU DROIT DE BATIR

Conditions :

-la superficie de la partie détachée doit être conforme à celle définie par l'article 5 du P.O.S. pour la zone où se situe la parcelle ;

-la filière d'assainissement du bâtiment existant doit être à 5 mètres des nouvelles limites séparatives.

### LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Formulaire retiré en mairie  
Il est remis accompagné

-d'une fiche énumérant les pièces constitutives du dossier

-d'un dossier sanitaire pour la constitution duquel il est indispensable de faire appel à un bureau d'études spécialisé dans les études de sites et de filières d'assainissement (une liste non exhaustive des bureaux d'études figure dans le dossier).

-Dossier de permis de construire déposé en mairie.

-Il sera refusé s'il ne comporte pas le dossier sanitaire.

OBLIGATIONS DE LA MAIRIE en matière d'assainissement individuel :

Avant recouvrement du dispositif d'assainissement préconisé par le bureau d'étude, la Mairie doit être prévenue pour procéder à un contrôle de l'installation et délivrera :

-une attestation de conformité ;

-une autorisation de mise en service de l'installation.

### Monstres

Une fois de plus nous rappelons que le ramassage des « monstres » est effectué chaque dernier lundi du mois devant votre domicile.

Cette collecte gratuite est effectuée sur simple demande (ou inscription) en mairie.

Afin de préserver l'environnement et la propreté du village, nous vous demandons de respecter cette procédure.

### Intercommunalité

Il y a peu, nous vous avons fait part de notre inquiétude d'être intégré contre notre gré à une structure intercommunale de taille urbaine ne respectant pas nos aspirations de type plutôt rural et résidentiel.

Enfin le Préfet du Var nous a entendus en suivant la proposition «positive» de l'ensemble des communes du canton de La Roquebrussanne. Nous ne sommes bien entendu pas au bout de nos peines et allons entreprendre une indispensable phase active de négociations intercommunales.

Les projets de la future communauté de communes seront alors répertoriés en termes de compétences transférées par les communes membres.

Disons simplement qu'aujourd'hui ces discussions réunissent régulièrement les maires du canton et le conseiller général dans un climat de totale confiance et de cordialité.

## « Chiens errants »

### A propos de la fourrière

Pour répondre « objectivement » à deux catégories de mécontents :

- Ceux qui trouvent que l'on en fait pas assez ;
- Ceux qui trouvent que l'on en fait trop.



Depuis la mise en place de la convention de ramassage des chiens errants par la fourrière de Garéoult 10 chiens ont fait l'objet de cette procédure.

-01/01	09/04/2001	non récupéré
-02/01	13/04/2001	payé 650 F
-03/01	03/07/2001	payé 340 F
-04/01	10/07/2001	non récupéré
-05/01	09/08/2001	non récupéré
-06/01	02/10/2001	payé 420 F
-07/01	04/10/2001	payé 360 F
-08/01	16/10/2001	payé 420 F
-09/01	16/10/2001	payé 578 F
-10/01	24/10/2001	en fourrière

Sur ces dix chiens, seulement six ont été récupérés par leurs maîtres et quatre n'ayant pas été réclamés ont dû être euthanasiés.

Une première conclusion est que l'amour d'un animal familier est actuellement à géométrie variable et peut être même proportionnel au montant de l'amende.



## Distributeur automatique de billets

Depuis, le début de ce mois un « DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS » est en façade de LA POSTE.

Cette nouvelle installation devrait faciliter les retraits d'argent en éliminant toute obligation de déplacement vers d'autres villages.

## Repas des anciens

Cette année le repas des anciens aura lieu le mercredi 12 décembre à la salle polyvalente. Nos anciens recevront prochainement leur invitation personnelle.

## Horaires des cars

*Signes et abréviations :*

S Période Scolaire H Vacances  
d'Hiver  
E Vacances d'été

### Ligne Brignoles/Carnoules

Périodes	EH	EH	EH
Jours	LMmJVS	m S	LMmJVS
BRIGNOLES	06 H 00	11 H 00	18 H 40
STE-ANASTASIE	06 H 20	11 H 20	19 H 00
CARNOULES	06 H 40		19 H 25

### Ligne Carnoules/Brignoles

Périodes	S	EH	S	EHS
Jours	LMm JVS	LMm JVS	LMm JVS	LMm JVS
CARNOULES		07 H 40	08 H 20	20 H 10
STE-ANASTASIE	07 H 20	07 H 55	08 H 45	20 H 25
BRIGNOLES	07 H 40	8 H 15	09 H 10	20 H 45

## Incinération des végétaux

N'hésitez plus à débroussailler autour de vos habitations (50 m) et à incinérer au plus vite les végétaux coupés.

Il en va de votre sécurité pour 2002 et de la réalisation de vos travaux d'entretien avant le 15 mars.